

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00	M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard	M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25	M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10	M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Accord-cadre de conseil juridique n° AC07002U - Mar ché subséquent n° M090444U - Réseau TBC - Fin de contrat - Assistance juridique portant sur la négociation financière et contractuelle des logiciels propres aux transports en commun - Avenant

Monsieur GAUTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par une convention de délégation de service public, en date du 7 décembre 2000, la communauté urbaine avait confié à la société VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX (VTB) l'exploitation du réseau communautaire de transports en commun de l'agglomération bordelaise.

La convention a pris fin le 30 avril 2009, la société Kéolis succédant à la société VTB en qualité de délégataire, exploitant le réseau à compter du 1^{er} mai 2009.

Lors des opérations d'inventaire réalisées en vue du transfert des biens affectés à l'exploitation du réseau, de la société VTB à la communauté urbaine, un désaccord est apparu concernant la titularité des droits de propriété intellectuelle et des droits d'utilisation portant sur les logiciels nécessaires à l'exploitation du réseau.

Dès lors, des négociations se sont engagées afin de permettre à la communauté urbaine de pouvoir rétrocéder, à Kéolis Bordeaux, les droits d'utilisation portant sur les logiciels nécessaires à l'exploitation du réseau.

Afin de mener à bien ces négociations, la communauté urbaine a sollicité l'assistance juridique d'un avocat spécialisé en propriété intellectuelle.

Par un marché subséquent n°M090444U en date du 9 juillet 2009, la Communauté urbaine a retenu l'offre présentée par Maître SOUBELET pour un montant de 5250 euros H.T, soit 6279 euros TTC.

La mise au point du protocole transactionnel que vous avez adopté le 27 novembre 2009 a toutefois nécessité une assistance de notre conseil plus importante que prévue afin de négocier au mieux les conditions d'utilisation et de maintenance des logiciels transférés au nouvel exploitant.

Les prestations supplémentaires demandées à notre conseil représentant une augmentation de 20 % du montant du marché, il est nécessaire d'établir un avenant.

L'avenant n°1 est estimé à 1050 euros H.T soit 125 5,80 euros TTC.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

- Vu le Code des marchés Publics, notamment ses articles 30 et 76 ;
- Vu la délibération n°2007/0553 du 13 juillet 2007 autorisant Monsieur le Président à signer l'accord cadre de conseil juridique ;
- Vu l'accord cadre de conseil juridique n°AC07002U signé le 3 août 2007 ;
- Vu le marché subséquent n° M090444U du 9 juillet 2009 désignant Maître SOUBELET titulaire dudit marché ;
- Vu le projet d'avenant ;

Entendu le rapport de présentation,

- **Considérant** qu'il apparaît nécessaire que le Conseil de communauté autorise le Président à signer un avenant au marché initial de conseil juridique compte tenu des prestations complémentaires réalisées par Maître SOUBELET.

DECIDE :

Article 1 : Le président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché subséquent M090444U.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 6226, fonction 0200, CRB A200.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-MICHEL GAUTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 MARS 2010

PUBLIÉ LE : 3 MARS 2010